

File

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 36

SECRET/141/Add.16 *
25 janvier 1962

NEGOCIATIONS DE 1961 AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXXVII - TURQUIE

Les Délégations de l'Inde et de la Turquie ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII, en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXXVII (TURQUIE), et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la Délégation
de l'Inde

Signé au nom de la Délégation
de la Turquie

15 janvier 1962

*
Français seulement
French only

S E C R E T

Résultats des négociations et des consultations
avec la Délégation de l'Inde engagées au titre de l'article
XXVIII en vue de la modification ou du retrait des conces-
sions reprises dans la liste XXXVII.

MODIFICATIONS APPORTEES A LA LISTE XXXVII - TURQUIE

A - CONCESSIONS A RETIRER

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés Ad Val. %
55.05/a) 55.05/b)	Fils cascame.	22
59.01	Déchets de fils de coton (étoupe comprise) (mélangés ou non avec d'autres matières textiles).	5

B - CONCESSIONS A MODIFIER

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les listes en vigueur Ad Val. %	Taux des droits qui doivent être conso- lidés Ad Val. %
Ex 57.04	Fibres de coco.	5	5
57.07	Fils d'autres fibres textiles végétales:		
	a) Fils de coco.	5	5
57.10	Tissus de jute.	20	25
Ex 58.01	Tapis en jute ou coco.	60	80
Ex 58.02	Kélims (ou kilims) et pail- lassons en jute ou coco.	16, 60	80
Ex 62.03	Sacs en jute, pour embal- lage.	47	45